

# LES 110 ANS DE LA BRIGADE FLUVIALE

*La Brigade Fluviale de la Préfecture de Police, la «sentinelle de la seine», fête ses 110 ans. Cette noble institution créée pour porter assistance à tous les usagers des voies d'eau de la région parisienne, ainsi qu'aux personnes tombées à l'eau, participe à toutes les missions de Police concernant les plans d'eau de la région parisienne.*





La sentinelle de la Seine a 110 ans ! (1900-2010). La brigade fluviale est la première formation policière spécialisée et mécanisée de France. Placée sous l'égide de la modernité avec, dès l'origine, un principe qui subsiste : des docks flottants, équipés d'une installation téléphonique, réservés au stationnement et à l'entretien du matériel, au stockage du combustible et au séjour des agents.

Les pontons ont été déplacés à plusieurs reprises jusqu'à leur emplacement actuel : quai Saint-Bernard.

Les agents se sont constamment, adaptés aux progrès des procédés de plongée subaquatique.

En 1900, les hommes plongeaient habillés (sans chaussures, ni vareuse, ni casquette) une ligne de sauvetage fixée à leur ceinture.

À l'autre extrémité du filin (long de 40 mètres), un agent resté à la surface retenait le bâton, suivait les mouvements du plongeur et se tenait près à extraire son compagnon de l'eau en cas d'urgence.

En 1913, la brigade est officiellement équipée d'un scaphandre lourd, utilisé jusqu'aux années 1970 pour des plongées de longue durée et la récupération d'objets pondéreux.

Le scaphandre lourd cède définitivement la place aux combinaisons de plongeur



**Les plongeurs de la Brigade Fluviale de Paris sont appelés à intervenir en toutes circonstances et par n'importe quelles conditions, que ce soit pour des secours, pour des enquêtes judiciaires ou encore pour des contrôles ou des recherches d'armes et de cadavres...**

autonome (dite d'« homme grenouille ») apparue dans l'immédiat après-guerre.

Ces tenues, plus légères et mieux adaptées, sont toujours en dotation pour toutes les missions subaquatiques.

La brigade fluviale est aujourd'hui la première brigade de police spécialisée régionalisée.

Comme cela était évoqué dans l'article « Une journée à la brigade fluviale » rubrique « Pro » publié dans le deuxième numéro de Plongée OCTOPUS janvier/février/mars 2010, sa compétence est bien étendue et ses effectifs renforcés (100 agents).

Son ressort s'étend désormais aux

voies navigables d'Ile-de-France, soit 3400 km de voies d'eau (décret du 24 juillet 2009).

Pour répondre à ses nouvelles attributions, la brigade fluviale connaît actuellement une mutation structurelle sans précédent : de nouvelles installations vont ouvrir à Joinville et Gennevilliers où elles sont à l'étude pour une meilleure couverture géographique.

Une toute nouvelle vedette « MORVAN » facilitera la permanence des policiers plongeurs de la brigade fluviale à Joinville.

Ces installations vont réduire les délais d'interventions intra muros et étendre la zone de contrôle de la brigade (avec des délais

## Les 110 ans de la Bde Fluviale



d'intervention raisonnables) à toute l'Ile-de-France.

Une nouveauté en cet été 2010 : une « Opération tranquillité vacances » pour organiser sur demande des patrouilles quotidiennes pour surveiller des péniches dont les propriétaires se sont signalés absents en juillet ou en août...comme cela s'organise dans certaines communes pour des appartements ou des pavillons!

Informations & inscriptions : 01.55.43.28.60 - [www.prefecturedepolice.fr](http://www.prefecturedepolice.fr)

La Seine, par la présence de brigade nautique de la Gendarmerie nationale, fait l'objet d'une étroite surveillance en raison du développement à venir du trafic fluvial sur cet axe économique majeur.

D'un point de vue matériel, le parc se compose de quatre vedettes fluviales, de deux remorqueurs, de six canots pneumatiques,

d'un car police-secours, de deux véhicules tout-terrain et de cinq motopompes à essence.

Depuis 1998, un remorqueur-pousseur multifonctions de 22 mètres de long et d'une puissance de 1200 cv, l'Ile-de-France est affectée aux missions complexes : la traction de navires en difficulté, l'extinction d'incendies, l'épuisement de cales de péniches menaçant de sombrer, le maintien de l'ordre, etc.

Le 5 mars 2009, la brigade fluviale a été équipée d'un sonar bi-fréquence à balayage latéral permettant des recherches plus approfondies en milieu subaquatique.

Cet appareil nouveau dans la Police nationale facilite la recherche d'épaves, d'objets - voire de corps - sur de vastes aires immergées.

Par leur professionnalisme, les fonctionnaires de la brigade fluviale garantissent aux citoyens la sécurité qu'ils sont en droit d'attendre pour profiter pleinement des voies d'eau,

dans le respect des règles établies. La brigade fluviale, cent-dix ans après sa création par le Préfet Louis Lépine, fait figure d'acteur de premier plan dans le cadre de partenariats établis avec les voies navigables de France, la gendarmerie nationale, la brigade des sapeurs-pompiers et les autres directions de la Préfecture de police en charge de l'ordre public et de la protection des personnes et des biens.

Les Franciliens, les usagers des voies d'eau peuvent compter sur la brigade fluviale comme sur une sentinelle toujours vigilante, toujours en alerte, toujours prête à intervenir.

Bon anniversaire aux fonctionnaires de la brigade fluviale.

Que ces nouvelles photos témoignent de notre respect pour toutes les missions de police et de secours sur l'ensemble des voies d'eau en Ile-de-France.

**Texte et photos Jean de SAINT-VICTOR de SAINT-BLANCARD**

**Les conditions de plongée dans la Seine sont particulièrement difficiles, avec un fort courant obligeant souvent les plongeurs à se lester de gueuses de 30 kg pour effectuer des recherches à tâtons par une visibilité nulle...**



### REMERCIEMENTS :

Monsieur le Préfet de police  
Service communication de la  
Préfecture de police de Paris  
D.O.S.T.L de la Préfecture de police  
de Paris

Commandant de Police Michel  
CONSTANT

Tous les policiers de la brigade  
fluviale.

Site internet : [www.prefecturedepolice.fr](http://www.prefecturedepolice.fr)

